



Groupe de Travail Covid-19 de la LBFA Proposition de protocoles pour la pratique de l'athlétisme jusqu'au 15 janvier 2021

Protocoles pour la pratique de l'athlétisme jusqu'au 15 janvier 2021

1. Avertissement

Les recommandations reprises dans ce document sont susceptibles d'évoluer en fonction des mesures prises par les différentes instances officielles (niveau fédéral, provincial, communal). Il est recommandé aux Cercles de prendre contact avec l'autorité locale avant d'organiser toute activité sportive.

2. Règles communes aux entraînements et compétitions

a. Responsabilités des Cercles organisateurs de l'activité sportive

- (1) Ils doivent désigner un responsable-coordonateur Covid pour l'organisation de la compétition ou de l'entraînement.
 - (a) Ce responsable-coordonateur veillera au respect des mesures préventives par toutes les personnes présentes.
 - (b) Il peut déléguer sa mission à un responsable présent sur place.
 - (c) Ses coordonnées doivent être communiquées aux athlètes.
- (2) Ils doivent établir un plan de fonctionnement en période de Covid et en informer les athlètes et/ou leurs parents.
- (3) Afin de permettre le traçage en cas d'infection, les Cercles tiendront une liste de toutes les personnes présentes sur le site de l'activité, comprenant au minimum nom, prénom et numéro de téléphone ou adresse e-mail.
 - (a) Ces données ne peuvent être utilisées à d'autres fins que la lutte contre la Covid-19.
 - (b) Cette liste doit être conservée 14 jours calendrier.
 - (c) Elles doivent être détruites après 14 jours calendrier.
 - (d) Les participants doivent expressément donner leur accord. Ceux qui le refusent se voient refuser l'accès à l'activité sportive.
- (4) En cas d'identification d'un athlète « Covid positif » dans les 10 jours après la compétition/l'entraînement, le Cercle organisateur doit informer tous les athlètes qui ont participé à la même série ou au même entraînement, ainsi que leur accompagnateur/entraîneur et les bénévoles/officiels présents.

b. Participants

- (1) Toutes les personnes se rendant sur le site d'une activité sportive ou le quittant doivent porter le masque et respecter au maximum la distanciation physique.
- (2) Les entraîneurs, qu'ils donnent entraînement ou soient accompagnateurs en compétition, ainsi que les membres de l'équipe administrative et les bénévoles

doivent en tout temps porter le masque et respecter au maximum la distanciation physique.

c. Installations

Si une installation sportive est utilisée

- (1) Du gel hydroalcoolique ou du désinfectant virucide doit être disponible à l'entrée du site.
- (2) Il faut disposer d'un espace «Covid» permettant de procéder à l'isolement d'une personne qui présenterait des symptômes ou qui viendrait d'être contactée par la cellule «tracing».
- (3) Le défibrillateur doit rester accessible.
- (4) L'accès aux douches et vestiaires n'est pas autorisé.
- (5) Pour les complexes sportifs qui s'y prêtent, la phase d'échauffement pourrait avoir lieu en dehors de l'infrastructure proprement dite (piste), ce qui permettrait deux ou plusieurs rotations sur le site.

d. Procédures

(1) Désinfection

- (a) Désinfection régulière des mains.
- (b) Désinfection régulière des équipements partagés par plusieurs athlètes (témoins, balles, tapis, cerceaux, poignées de porte, rampes, etc...).
- (c) Dans tous les cas, désinfection de tout le matériel et des mains à la fin de la séance.

(2) Regroupements

- (a) Tous les regroupements sont à éviter.
- (b) Les horaires sont à adapter et à respecter pour éviter les croisements de groupes de personnes.
- (c) Les équipements individuels (sacs de sports) ne seront pas accumulés en un seul endroit mais dispersés à proximité de leur propriétaire.

- (3) Vente de boissons et nourriture sur le lieu de la compétition/l'entraînement : se fera en fonction des règles en vigueur (*pick & collect*) et tout en respectant les mesures d'hygiène de base.

Vous trouverez ci-après deux annexes et leurs appendices :

Annexe A : Protocoles pour les entraînements

Appendice 1 : Protocoles pour les entraînements en outdoor

Appendice 2 : Protocoles pour les entraînements en indoor

Annexe B : Protocoles pour les compétitions

Appendice 1 : Protocoles pour les compétitions en outdoor

Appendice 2 : Protocoles pour les compétitions en indoor

Annexe A: Protocoles pour les entraînements

Règles particulières, communes aux entraînements outdoor et indoor

1. Les athlètes doivent s'inscrire auprès de leur Cercle selon des modalités que celui-ci détermine. Si nécessaire, le listing des participants sera envoyé par le responsable Covid du club au service habilité des autorités locales.
2. Dans le cadre d'un entraînement organisé par un Cercle, un encadrement systématique est obligatoire (entraîneur).
3. L'entraîneur porte le masque constamment et conserve ses distances dans la mesure du possible.

Appendice 1 à l'Annexe A: Protocoles pour les entraînements en extérieur

1. Situation actuelle

Principes

- a. Les Kangourous-Benjamins-Pupilles-Minimes (KBPM) peuvent s'entraîner normalement dans le respect des règles sanitaires mentionnées ci-avant.
- b. Pour les Cadets-Scolaires-Juniors-Seniors-Masters, la pratique de l'athlétisme est autorisée en extérieur par groupes de maximum 4 personnes. En plus des bois, parcs et autres, les athlètes peuvent notamment faire usage des parties extérieures des infrastructures sportives.

2. Normes pour les KBPM

- a. Taille du groupe limitée à 50 personnes, entraîneur non-compris.
- b. Une personne par 10m².

3. Normes pour les Cadets-Scolaires-Juniors-Seniors-Masters

- a. Un groupe de 4 personnes doit pouvoir s'entraîner sur une zone d'au moins 500m².
 - (1) Les zones dévolues à chaque groupe seront clairement délimitées et leur emplacement sera communiqué aux athlètes.
 - (2) Les groupes de 4 personnes mettent tout en œuvre pour ne pas arriver au même moment au stade et pour rejoindre leurs zones respectives d'entraînement sans détours.
 - (3) Les échauffements doivent également avoir lieu par groupes de 4, en respectant une distance minimum de 1,50 mètres entre les athlètes.
 - (4) A l'arrêt (entraînement statique, stretching, etc), chaque athlète devra bénéficier d'une zone personnelle d'au moins 10m²
- b. Procédures spécifiques
 - (1) Pour les lancers, chaque athlète devra avoir son propre matériel, aucun engin ne pouvant passer d'une personne à une autre. La distanciation physique doit être respectée.
 - (2) Pour le saut en longueur et le triple saut, une seule personne sera responsable du ratissage.
 - (3) Pour le saut à la perche et le saut en hauteur, deux personnes sont habilitées à remettre les barres et adapter la hauteur.
 - (4) Pour le sprint et les courses de haies, les athlètes
 - (a) utiliseront un couloir sur deux ;
 - (b) se suivront à une distance d'au moins 10 mètres lors de leurs courses et exercices ;
 - (c) installeront eux-mêmes leurs haies et les redresseront en cas de contact; idem avec les blocs de départ.
 - (5) Pour le fond et le demi-fond, ainsi que pour l'utilisation des 400 mètres de la piste (par exemple lors de séances d'*interval training*), les athlètes utilisant le même couloir doivent être distants de minimum 10 mètres lors de l'exécution de leur programme d'entraînement.
 - (6) Lors d'une même tranche horaire, sprinters/hurdlers et coureurs de demi-fond devront toujours être séparés par au moins un couloir vide.

Appendice 2 à l'Annexe A: Protocoles pour les entraînements en salle (indoor)

1. Situation actuelle

a. Principe

Jusqu'au 15 janvier 2021, seuls les plus jeunes peuvent s'entraîner en salle

b. Distinction selon les catégories d'âge

(1) Cadets-Scolaires-Juniors-Seniors-Masters

Les entraînements en salle sont interdits sauf pour les athlètes de haut niveau et les espoirs sportifs. Ces derniers ont reçu des directives particulières.

(1) Kangourous-Benjamins-Pupilles-Minimes (KBPM)

(a) Toutes les disciplines sont autorisées.

(b) La taille du groupe est limitée à 50 personnes, entraîneur non-compris, sauf si la salle est inférieure à 500m². Dans ce cas, la norme est d'une personne pour 10m².

(c) Il est recommandé d'aérer la salle régulièrement ou mieux, en continu (voir faisabilité).

(d) Le public est limité à un seul accompagnant, appartenant au ménage des participants (à mentionner sur la liste de présence) et dispersé dans les zones prévues à cet effet. En l'absence de ces zones (tribunes...) : pas de public.

(e) Prévoir un circuit avec un couloir d'entrée et un couloir de sortie séparés.

(f) Nécessité de se désinfecter les mains à chaque entrée dans la salle (gel hydroalcoolique à mettre à disposition).

(g) Dans la mesure du possible, attribuer un engin désinfecté par athlète (matériel de lancer, *medicine ball*, balles, ...)

Annexe B: Protocoles pour les compétitions

1. Situation actuelle

Principe

- a. Jusqu'au 15 janvier 2021, **seuls les KBPM peuvent participer à des compétitions** et autres criteriums.
 - b. La participation est limitée à 50 athlètes simultanément par zone.
- ### 2. Règles et recommandations particulières, communes aux compétitions outdoor et indoor:

a. Inscriptions

(1) Pas d'inscriptions sur place.

(a) Inscriptions préalables des athlètes et de leur accompagnateur en ligne afin de faciliter la gestion du nombre maximal d'athlètes et accompagnants, ainsi que leur identification).

(b) Maximum un accompagnateur par athlète.

(2) Compétitions uniquement accessibles aux athlètes en ordre de licence à une fédération reconnue par World Athletics.

(3) Lors de l'inscription, l'athlète et son accompagnateur devraient déclarer sur l'honneur (par exemple via une case à cocher sur le site d'inscription):

(a) ne pas présenter de signes de contamination au coronavirus ou ne pas être en période de quarantaine suite à un contact à haut risque;

(b) respecter les mesures préventives mises en place lors de cette compétition ;

(c) informer l'organisateur en cas de contamination dans les 10 jours suivant la participation à une compétition.

b. Organisation sur place

(1) Sécurité des bénévoles (organisateurs) et des officiels :

(a) Mettre un écran facial plastique à disposition des personnes aux positions les plus à risque (départ et arrivée), à porter en complément du masque simple, ou leur fournir un masque FFP 2.

(b) La sécurité des officiels est une responsabilité de l'organisateur.

(2) Désigner des bénévoles pour gérer le flux des athlètes et accompagnateurs.

(3) Parking

(a) Il est recommandé de prévoir un circuit d'arrivée et de départ.

(b) Une zone « *Kiss & ride* » peut être recommandée pour les « grosses compétitions ».

(4) A l'entrée sur le site de la compétition

(a) Les athlètes et leur accompagnateur confirment leur présence.

Cette confirmation sert également de confirmation finale de participation à la compétition (pas de chambre d'appel).

(b) Désinfection des mains avec le gel hydroalcoolique fourni par l'organisateur.

(5) Mettre en place un circuit à sens unique depuis l'entrée vers les différentes zones et la sortie, avec fléchage.

(a) Tenir compte du risque de file d'attente due à la confirmation à l'entrée.

(b) Prévoir des zones d'échauffement distinctes des zones de compétition

- (c) Pas d'accompagnateurs sur le plateau sportif (zones d'échauffement et de compétition). Spécifier et marquer les zones qui leur sont accessibles.
 - (6) Rappeler régulièrement les consignes par haut-parleur et/ou mettre en place des panneaux signalétiques.
 - (7) Fournir un signe distinctif (brassard, chasuble, etc) aux organisateurs et bénévoles afin de faciliter l'identification des personnes autorisées à être présentes dans certaines zones (arrivée, départ).
 - (8) Éviter l'affichage des résultats sur le lieu de la compétition, car cela engendre inmanquablement des rassemblements de personnes. S'organiser pour publier les résultats rapidement sur le site internet du club organisateur.
 - (9) Podium et remise des médailles
 - (a) Mettre en place un sens unique (entre l'arrivée et le podium, et retour).
 - (b) Restreindre l'accès du public au podium (accès autorisé à l'accompagnateur).
 - (c) Prévoir un horaire précis.
 - (d) Remettre la médaille d'une façon sécurisée aux athlètes
 - (e) Désinfecter régulièrement les mains, table, médailles.
 - (10) Placer suffisamment de sacs poubelles sur le site pour le dépôt des masques jetables et mouchoirs en papier, ainsi que pour le nettoyage après les compétitions.
 - (11) Coordonner préalablement avec les services de secours (poste de secours, ambulance...).
- c. Participants
- (1) Port du masque obligatoire pour tous ceux qui ne sont pas en train de participer effectivement à la compétition ou de s'échauffer, y compris les entraîneurs et accompagnateurs. Les athlètes devront remettre leur masque à la sortie de la zone d'arrivée/dès la fin de leur compétition.
 - (2) Respect de la distanciation physique (1,5m) en dehors de l'activité physique proprement dite.
 - (3) En l'absence de chambre d'appel, la confirmation de présence à l'entrée du site vaut confirmation de participation à la compétition.

Appendice 1 à l'Annexe B: Protocoles pour les compétitions en extérieur (cross)

1. Organisation

Prévoir suffisamment de temps entre deux courses pour éviter des rassemblements d'athlètes au départ et à l'arrivée. Le temps nécessaire à prévoir entre deux courses dépendra de la distance de la course et du terrain (capacité/espace).

2. Parcours

- a. Identifier les zones et moments à risque de transmission du virus lors du cross.
- b. Dans la mesure du possible, éviter des passages trop étroits sur le parcours, qui obligeraient les athlètes à se serrer l'un contre l'autre.

3. Zone de départ

- a. Uniquement accessible aux athlètes participant à la course, aux organisateurs et aux officiels (et donc non accessible aux accompagnateurs et entraîneurs). Les athlètes devront enlever leur survêtement avant de rentrer dans la zone de départ.
- b. Port du masque obligatoire dans la zone de départ (ou sur la ligne de départ). Le starter indiquera quand les athlètes peuvent enlever leur masque (juste avant le départ).
- c. Les athlètes devront garder leur masque avec eux pendant la course.

4. Zone d'arrivée

- a. Uniquement accessible aux athlètes ayant participé à la course, aux organisateurs et aux officiels (et donc non accessible aux accompagnateurs et entraîneurs).
- b. Prévoir une zone d'arrivée suffisamment longue et bien délimitée afin de permettre un passage fluide et une distanciation entre les athlètes.
- c. Etablissement de l'ordre d'arrivée des athlètes :
 - (1) Nécessité d'utiliser une méthode respectant la sécurité sanitaire, telle que scanner les QR codes sur les dossards ou filmer l'ordre d'arrivée des athlètes.
 - (2) L'utilisation de cartons à collecter expose les officiels/bénévoles à de hauts risques de contamination et ne doit donc pas être envisagée.
- d. Les athlètes devront remettre leur masque à la sortie de la zone d'arrivée.

Appendice 2 à l'Annexe B: Protocoles pour les compétitions en salle (indoor)

1. Infrastructure
 - a. Rappel : seuls 50 athlètes sont admis simultanément dans la salle, sauf si celle-ci mesure moins de 500m². Dans ce cas, la norme est d'une personne pour 10m².
 - b. Il est recommandé d'aérer la salle régulièrement ou mieux, en continu (voir faisabilité).
2. Athlètes

Rappel : seuls les KBPM sont autorisés à disputer des compétitions en salle. Pour les Kangourous, il peut s'agir d'un *Kids Athletics*
3. Epreuves
 - a. Courses en couloirs
Limiter les courses sur l'anneau à 5 athlètes à la fois.
 - b. Courses en peloton
Limiter le nombre de participants à 5 par série.
 - c. Lancers
 - (1) Chacun son poids ou désinfection après chaque lancer.
 - (2) Maximum 12 participants par concours.
 - (a) Chaque athlète va rechercher son poids.
 - (b) Le contrôle des engins implique leur décontamination.
 - (3) Sauts verticaux (hauteur et perche)
 - (a) Chacun sa perche.
 - (b) Désinfection régulière du matelas.
 - (c) Sauteurs : décontamination des mains après chaque saut.
 - (4) Sauts horizontaux (longueur et triple saut)
Décontamination des mains après chaque saut.
4. Horaire
 - a. A adapter (allonger si nécessaire) afin de ne pas dépasser la capacité de la salle
 - (1) pour pouvoir multiplier des séries moins peuplées ;
 - (2) pour éviter les croisements.
 - b. Il peut être opportun de scinder les meetings par catégorie d'âge (et de vider la salle entre-temps).